

INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES A LA JOURNEE DU PATRIMOINE DU 15 SEPTEMBRE 2018

LES PRE-INSCRIPTIONS SERONT CLOSES A PARTIR DU 13/09/2018 à 23H59

- **Lieu**

La journée du patrimoine aura lieu au palais de justice historique, 17 place d'Aine à Limoges.

- **Horaires**

Ouverture des lieux au public : 8h45-13h00; 13h45-18h00

Visites guidées : 9h15-10h00 ; 11h00-11h45 ; 14h00-14h45 ; 15h45-16h30 **LES VISITES DE 11H00, 14H00 et 15h45 SONT COMPLETES**

Conférences : 10h00-11h00 ; 11h45-12h45 ; 14h45- 15h45 ; 16h30-17h30

- **Inscriptions aux visites guidées et conférences**

Les inscriptions, qui sont fortement conseillées, seront ouvertes du 10 au 13 septembre 2018. Elles se réalisent uniquement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante: jep.ca-limoges@justice.fr
Pour que la demande d'inscription soit valide, il est indispensable de préciser :

- la ou les animation(s) concernée(s) : visite guidée et/ou intitulé de la conférence choisie
- le créneau horaire souhaité
- le nombre de personnes concernées, ainsi que leurs noms et prénoms.

Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les visiteurs devront systématiquement présenter leur reçu d'inscription pour accéder aux visites guidées et conférences.

- **Visites guidées**

Pour des questions de sécurité, les visites guidées sont limitées à un nombre maximal de 20 personnes par groupe. Deux guides bénévoles vous accueilleront pour effectuer 8 visites guidées au total (4 par demi-journée).

Le support documentaire des visites guidées sera téléchargeable sur le site internet de la Cour d'Appel de Limoges dès le mardi 18 septembre 2018. Il est précisé qu'aucun exemplaire papier ne sera distribué sur place.

- **Conférences**

Pour des questions de sécurité, les conférences sont limitées à un nombre maximal de 40 personnes par groupe. Chaque conférence aura lieu 4 fois dans la journée (2 par demi-journée).

Intervenants aux conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : M.FONROUGE, Président de Cour d'assises, M.DESSET, Avocat général et Maîtres OLIVE et FRUGIER, Avocats au barreau de Limoges.
- La conférence sur les crimes : M.BROUSSE, Professeur d'histoire-géographie et auteur d'ouvrages et un technicien en identification criminelle.
- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : M.TEXTIER, Professeur d'histoire du droit et Président de la société archéologique et historique du Limousin.

Salles retenues pour les conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : salle des assises, au rez-de-chaussée.
- La conférence sur les crimes : salle d'Aguesseau, niveau N+1

- La conférence sur l'histoire et le patrimoine du palais de justice : salle des appels correctionnels, niveau N+1.

- **Expositions**

Toutes les expositions sont en libre accès :

- Dans la salle des pas perdus (rez-de-chaussée) : la laïcité, les croquis d'audiences (assises), les symboles de la justice et les animations à destination des enfants, les œuvres des participants au concours d'art
- Sur la mezzanine (niveau N+1) : stands d'informations des associations d'aide aux victimes, médiation familiale, espaces de rencontre et accès au droit
- Dans la bibliothèque : ouvrages anciens, photographies et plans de la cour d'appel
- Dans la salle des assises (rez-de-chaussée) : costumes d'audience (attention, cette exposition n'est accessible qu'aux visiteurs étant inscrits à la conférence sur les procès d'assises).

- **Vidéo-projections**

L'ensemble des vidéos seront projetées en continu. Le choix a été fait de privilégier des vidéos de courte durée, afin que les visiteurs puissent profiter de cette animation quand ils le souhaitent.

Vidéo projetées :

- Le déroulement d'une procédure (23 min)
- L'aide juridictionnelle (2 min 29)
- L'accès au droit (2 min 51)
- Visite guidée de la Cour de Cassation (8 min 46)
- Les symboles de la justice (2 min 47)
- Le Ministère de la Justice (7 min 20)
- L'organisation de la Justice (5 min 41)

- **Animations à destination des enfants**

Un stand dédié aux enfants sera installé dans la salle des pas perdus (rez-de chaussée) : explication des symboles de la justice, quizz (qui donnera lieu à la remise d'un diplôme), jeux et atelier dessin « représenter la justice ».

- **Concours d'art**

Toutes les informations pratiques relatives au concours d'art sont disponibles sur le site internet de la Cour d'Appel : <https://www.cours-appel.justice.fr/limoges/la-cour-dappel-organise-un-concours-dart>

Les visiteurs voteront pour l'œuvre de leur choix, sur place, dans la salle des pas perdus (rez-de-chaussée).